



Prêt immobilier - assurance

Par **patrickhal**, le **05/07/2009** à **07:50**

Bonjour,
je crois savoir que lorsqu'un prêt immobilier arrive à son terme
et que l'on a contracté une assurance décès,
qui donc n'a pas été utilisée, on peut réclamer le capital décès....
si oui, pouvez vous m'indiquer les démarches à entreprendre?
Merci

Par **jeetendra**, le **05/07/2009** à **10:26**

bonjour, celui qui vous a dit ça, vous a raconté des anneries, des conneries, bon dimanche à vous

Par **macdo90**, le **12/07/2009** à **19:05**

Bonjour,

Cela dépend si votre assurance décès est à fonds perdus ou mixte. Dans le cas d'une mixte, une partie de chaque prime est capitalisée et récupérable en fin de contrat. En fonds perdus, il faut "décéder" avant la fin du contrat pour récupérer le capital!
Mais j'ai trouvé sur Internet une info comme quoi l'assureur (ou la banque) devait reverser le trop perçu chaque année des assurances emprunteur aux assuré.... A creuser en ce sens sur les moteurs de recherche (je n'ai pas conservé l'adresse!)

Cordialement.